

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

08 mars 2022

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901813-20220308-DELIB2022030810-DE

Délibération N° : 2022/03/08/10

L'an deux mille vingt-deux, le huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 25 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 19 - votants : 20.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAUULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY.

Absents et excusés : MM. BLONS (pouvoir à Mme BROCHAIN), AVETAND

Secrétaire de séance : M. Éric GARAUULT.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA CAPLD

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint à la voirie, informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas pour les travaux de voirie sur la route de la déchèterie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour cette demande de subvention au titre du fonds de concours de la CAPLD.

Le Maire,  
Bernard GOALEC

